

Monsieur le Président

En décembre 2018, lors de la 73^{ème} session de l'Assemblée générale, la Belgique a été élue comme membre de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour une période de 6 ans. Nous souhaiterions remercier les Etats membres pour la confiance qu'ils nous ont exprimée et les assurer de notre engagement à travailler à l'amélioration du cadre juridique pour faciliter les échanges et les investissements internationaux.

La Belgique accorde une grande valeur aux efforts de la CNUDCI en faveur de l'harmonisation et du développement du droit commercial international. En tant qu'organe principal de création d'une législation relative au commerce international au sein des Nations Unies, la CNUDCI contribue en effet considérablement au maintien d'un cadre

Ensuite, au sein du Groupe de travail III en vue d'une réforme du règlement des différends entre investisseurs et Etats, ma délégation prône une réforme en profondeur et soutient résolument l'établissement d'une cour multilatérale pour les investissements. Ces travaux doivent être aussi inclusifs que possible en tenant compte à la fois des points de vue des Etats - qu'il s'agisse des Etats membres ou des observateurs - et de la société civile.

Par ailleurs, dans le cadre du Groupe de travail IV, la Belgique appuie activement les efforts d'harmonisation des normes internationales et de sécurité juridique, notamment dans le domaine de la gestion de l'identité et des services de confiance. Nous apprécions le fait que les discussions soient devenues plus concrètes et plus spécifiques et nous espérons que les travaux s'achèvent aussi rapidement que possible.

Enfin, concernant le Groupe de travail VI et en tant que nation de commerce maritime, la Belgique est bien placée pour contribuer significativement aux discussions à venir sur l'élaboration d'un instrument portant sur la vente judiciaire de navires. Dans ce cadre, ma délégation sera attentive à trois points en particulier : l'existence